

Budget 2009 : injuste et inefficace

mercredi 8 octobre 2008, par [LACOMBE Eric](#), [WILNO Henri](#) (Date de rédaction antérieure : 2 octobre 2008).

Vendredi 26 septembre, le gouvernement a déposé le projet de budget de l'État pour 2009. Austérité pour les uns et cadeaux fiscaux pour les autres...

Sur les 276 milliards d'euros de dépenses du budget 2009, 45,6 milliards iront au paiement de la dette, soit une progression de 6,3 %. Les premières mesures prises par Sarkozy, en juin 2007, ont réduit les recettes fiscales au bénéfice essentiellement des plus riches, grâce à l'allègement des droits de succession et de l'impôt sur la fortune ainsi qu'au renforcement du « bouclier fiscal ». Sarkozy s'était inscrit dans la lignée des gouvernements précédents, déjà acharnés à adoucir la charge fiscale des gens fortunés et des entreprises. Pour compenser la perte de recettes qui en résulte, l'État emprunte. Les riches touchent ainsi le jackpot des deux côtés : ils paient moins d'impôts et perçoivent les intérêts de la dette de l'État.

En 2009, les baisses d'impôts continuent, avec notamment la première étape de la suppression de l'impôt forfaitaire annuel (IFA) sur les entreprises [1]. Certes, quelques « niches fiscales » seront plafonnées, mais pas supprimées : elles resteront assez confortables pour permettre aux plus riches de limiter agréablement leur impôt. Ainsi, pour ce qui est des réductions d'impôts au titre des « investissements » (y compris locatifs) dans les Dom-Tom, avec le plafonnement de cet avantage fiscal, selon le calcul du Syndicat national unifié des impôts, un célibataire salarié déclarant 100 000 euros de revenu imposable pourra toujours continuer à réduire son impôt sur le revenu de 63 % et payer 8397 euros au lieu de 23937 euros.

Quant au prélèvement exceptionnel sur l'épargne pour contribuer au financement du RSA, les plus riches y échapperont du fait du « bouclier fiscal ». Résultat, la fiscalité française continuera de se caractériser par son injustice, avec un impôt sur le revenu qui rapporte deux fois moins que la TVA (59,7 milliards contre 138,3 milliards pour la TVA nette). Enfin, malgré tous les beaux discours, les « parachutes dorés » versés aux dirigeants quittant leur entreprise peuvent toujours être déduits de l'assiette de l'impôt sur les sociétés !

Du côté des dépenses, 30 600 postes de fonctionnaires seront supprimés, dont 14 000 dans l'Éducation nationale. Le point d'indice des fonctionnaires, qui détermine l'évolution des salaires, ne progressera que de 0,5 % par an, entre 2009 et 2011, avec une petite rallonge de 0,3 % en 2009, alors que, selon la prévision officielle, les prix à la consommation augmenteront de 2,9 % en 2008 et de 2 % en 2009. Le reste relèvera de mesures individuelles et de la généralisation annoncée de la rémunération au mérite par le biais de primes, dont l'expérience prouve qu'elles favorisent les hauts salaires. Le ministère de la Ville et du Logement fait partie des ministères dont les crédits sont le plus rognés (- 6,9 %). Le « plan banlieue » de Fadela Amara a encore plus de plomb dans l'aile.

Ce budget poursuit une logique antiredistributive, alors que la crise économique imposerait de faire l'inverse. Un euro de dépense supplémentaire consacré au logement, aux équipements scolaires, aux revenus sociaux, etc., favoriserait la consommation, l'activité et l'emploi, alors qu'un euro de déduction fiscale en faveur des revenus élevés va à l'épargne et à la finance. Sans augmenter le déficit, il serait possible de faire autrement en revenant sur les avantages fiscaux consentis aux plus

riches ces dernières années.

Au-delà des rododromes de son discours de Toulon, Sarkozy poursuit sans scrupule une politique de classe, inefficace contre la crise.

Henri Wilno

* *Paru dans Rouge n° 2268, 02/10/2008.*

FISCALITÉ : Les patrons épargnés

Les polémiques intervenues dans le camp libéral à l'occasion du financement du revenu de solidarité active (RSA) ou à propos de la fiscalité « verte » ne doivent pas brouiller les pistes.

On aurait tort de ne voir, dans le débat fiscal, qu'une simple opération destinée à faire oublier les baisses d'impôt accordées aux plus riches par le fameux « paquet fiscal » d'un coût de 15 milliards d'euros. Avec le financement du RSA par une taxe sur le patrimoine [2]), Sarkozy tente de prendre la gauche à contre-pied, mais il ouvre une polémique dans son propre camp.

Une partie des notables de l'UMP et le Medef dénoncent ainsi un impôt nouveau, contraire au programme de baisse de la fiscalité du candidat Sarkozy. La présidente du Medef, Laurence Parisot, va même jusqu'à réclamer la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF). Ces tensions, riches d'enseignement, sont dues à la dégradation de la situation économique et sociale.

La logique du RSA - qui figurait dans le programme présidentiel de Ségolène Royal - est la même que celle de la prime pour l'emploi (PPE), instaurée par le gouvernement Jospin : les pouvoirs publics versent un complément de revenu à ceux auxquels les employeurs ne versent pas un salaire suffisant. À aucun moment, il ne s'agit de revaloriser les salaires, de modifier la répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail, de toucher aux profits des entreprises (100 milliards en 2007 pour celles du CAC 40). Bref, de procéder à une répartition des richesses plus juste socialement. C'est donc l'État qui, via nos impôts, versera le (très petit) complément que refusent de payer les patrons aux travailleurs pauvres (1,7 million). On peut aussi constater que les libéraux, qui refusent une « économie administrée » au nom de « trop d'État, trop d'administration, trop d'intervention », n'hésitent pas à instaurer des aides publiques dès lors qu'il s'agit de ne pas faire payer les employeurs.

Le prélèvement supplémentaire instauré est proportionnel et non progressif [3]. Or, depuis des années, l'impôt sur le revenu (IR), qui est progressif et le plus juste socialement dans son principe, est mis à mal (diminution du nombre de tranches et autres prélèvements libérateurs - notamment sur les revenus du capital) au point que la CSG (qui est proportionnelle) rapporte davantage que l'IR.

Autre sujet de divergence, la fiscalité « verte », avec le projet de mise en place de prêts à taux zéro pour les travaux d'économies d'énergie et l'extension du système de bonus-malus, déjà en vigueur pour les ventes d'automobiles, à d'autres biens de consommation (appareils électriques et électroniques, pneus, la liste n'est pas définitivement fixée). Le transport et le bâtiment représentent

45 % des émissions de gaz à effet de serre, dont la réduction est évidemment une priorité. La question est entendue. Ce qui est parfaitement contestable, c'est la démarche libérale qui consiste à pénaliser les consommateurs – salariés, en grande majorité – via la fiscalité, dans le but de les détourner de certains biens ou modes de consommation pour qu'en fin de compte, les entreprises produisant ces biens modifient leur offre. Il s'agit d'utiliser des consommateurs, captifs la plupart du temps, pour faire pression sur les entreprises. Alors que ce même gouvernement autorise la mise sur le marché de biens de consommation écologiquement néfastes, au nom de la liberté du commerce.

De plus, la pollution ne connaissant pas de frontières, la concurrence fiscale au sein de l'Union européenne est préjudiciable en matière de protection de l'environnement, comme elle l'est au plan social. Il importe donc de remettre en cause le véritable dumping fiscal et social auxquels se livrent les États membres par la course à la baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, exemple le plus connu. Le projet de loi de finances pour 2009 sera présenté fin septembre. Gageons que les polémiques et autres mises en scène vont se multiplier.

Éric Lacombe

** Paru dans Rouge n° 2265, 11/09/2008.*

Notes

[1] En plus de l'impôt sur les sociétés, une entreprise doit s'acquitter d'un impôt forfaitaire annuel (IFA), même si elle ne réalise pas de bénéfices. Nicolas Sarkozy s'est engagé à supprimer cet impôt en trois ans. Un nouveau cadeau de 1,6 milliard aux patrons.

[2] Lire Rouge n° 2264. Sur ESSF : [RSA : l'entourloupe libérale](#)

[3] Un impôt proportionnel à un taux constant. Pour un impôt progressif, le taux s'accroît en fonction de la base d'imposition.